

ABONNEMENTS

ABONNEMENTS
 sont des 1^{er} et 16 de chaque mois
 se paient d'avance.
 LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES
 Trois mois... 5 fr.
 Six mois... 9 fr.
 Un an... 16 fr.
 AUTRES DÉPARTEMENTS
 Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance.
 Annonces... 25 c. la ligne
 Réclames... 50 c. —
 M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 8
 M. Lafitte et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Hiver.

Cahors — Départ.		Agen — Arrivée.		Monsempron-Libos — Départ.		Périgouroux — Arrivée.		Paris — Départ.		Agen — Arrivée.		Monsempron-Libos — Arrivée.		Cahors — Arrivée.	
Omnibus	Poste mixte	Omnibus	Poste mixte	Omnibus	Poste mixte	Omnibus	Poste mixte	Omnibus	Poste mixte	Omnibus	Poste mixte	Omnibus	Poste mixte	Omnibus	Poste mixte
5h10	4h25	5h40	5h55	7h15	6h30	7h30	6h45	7h45	7h30	7h30	6h45	7h30	7h30	9h30	7h55
5 26	12 47	5 55	6 10	7 18	6 33	7 38	6 53	7 45	7 30	7 30	6 45	7 30	7 30	9 37	7 57
5 39	1 7	6 7	6 22	7 22	6 37	7 33	6 58	7 50	7 37	7 37	6 58	7 43	7 30	9 49	8 10
5 47	1 20	6 16	6 27	7 28	6 42	7 38	7 03	8 30	8 2	8 2	7 10	7 57	7 30	9 57	8 19
6 3	1 43	6 37	6 49	8 3	6 58	8 3	7 18	8 36	8 11	8 11	7 22	8 9	7 30	10 6	8 28
6 17	2 »	6 49	6 58	8 8	7 13	8 8	7 28	9 0	8 30	8 30	7 33	8 20	7 30	10 20	8 46
6 27	2 14	6 58	7 7	8 11	7 28	8 11	7 38	9 15	8 44	8 44	7 38	8 26	7 30	10 32	9 »
6 37	2 27	7 7	7 19	8 16	7 33	8 16	7 48	9 25	8 55	8 55	7 41	8 28	7 30	10 41	9 11
7 1	2 44	7 19	7 26	8 21	7 48	8 21	7 58	9 35	9 7	9 7	7 48	8 36	7 30	10 52	9 23
7 3	2 51	7 26		8 26	7 53	8 26	8 03	9 40	9 25	9 25	7 55	8 43	7 30	11 8	9 41

Cahors, le 17 Avril 1875

L'émotion causée par l'incident belge se calme un peu; mais il ne faut pas s'endormir dans une sécurité trompeuse. C'est contre la France que M. de Bismarck dirige indirectement les manœuvres de sa diplomatie insatiable de haine: on le comprend fort bien dans toute la presse française, et on se borne au récit des faits. C'est ainsi que l'on constate simplement, que les esprits clairvoyants n'ont pas été satisfaits de la réponse du premier ministre anglais, M. Disraeli, à M. Lewis, et d'une réponse non moins importante, mais un peu évasive, du premier ministre belge, M. d'Aspremont, à une interpellation de M. Dumortier. L'incident pourra donc se rouvrir; mais la France saura garder le rôle effacé, réservé et réfléchi qui lui est imposé par la fatale guerre de 1870-71. Sachons nous taire, travailler, pratiquons une politique sage et chrétienne, et nous triompherons des embûches en espérant des jours meilleurs.

Les journaux et les correspondances de Paris signalent des divisions sérieuses dans le parti bonapartiste. Cela ne nous a point surpris; mais, n'ayant de place dans nos colonnes que pour les faits importants, nous n'aurions pas parlé de ces querelles intestines, si le *Courrier du Lot*, l'un des plus fougueux organes de l'impérialisme, ne se permettait à notre égard des expressions que l'irritation peut seule expliquer. Les choses doivent aller bien médiocrement au gré du *Courrier du Lot*, pour qu'il parle de *sales moyens*, de *mensonges*, de *publicité inconvenante*, et savez-vous pourquoi?... Parce que nous avons reproduit un article du *Français* où l'on félicite M. de Meaux, d'avoir reconstitué les chambres consultatives d'agriculture dans les départements, et où l'on rappelle qu'elles furent complètement annulées sous l'Empire.

Nous avons dit maintes fois que nous tenions à placer les opinions diverses sous les yeux de nos lecteurs, dans notre *Revue des journaux*. Nous pourrions donc nous borner à cette réponse; mais le ton que prend le *Courrier du Lot* est si acerbe et si violent qu'il est bon de faire connaître le motif qui peut expliquer la mauvaise inspiration de notre confrère. L'article suivant du *Journal des Débats*, dont nous n'acceptons pas tous les termes, et que nous n'aurions point cité sans les injures que nous prodigue le *Courrier du Lot*, montre qu'il y a dans les cadres bonapartistes un travail qui n'est pas fait pour rassurer les vrais fidèles.

Le *Journal des Débats*, après avoir constaté une *dislocation avouée, publique, patente* du parti bonapartiste, continue ainsi:

«Ceux qui s'intitulent «les jeunes» dans ce parti, font le procès des anciens, l'armée s'insurge contre les chefs, le peuple murmure. Il faut voir comme le journal le *Gaulois*, organe des jeunes, reproche aux anciens leur attitude tantôt trop confiante et tantôt inerte. Il n'y a pas jusqu'à leur isolement dans l'Assemblée dont on ne leur fasse un grief. Il ne fallait pas «se cantonner dans ce groupe spécial de l'Appel au peuple»; il ne fallait pas non plus «marquer à l'aigle impériale» — nous citons — «l'idée du plébiscite comme on marque un mouchoir à ses initiales», — le drapeau du plébiscite un mouchoir, quelle décadence! — Il fallait vivre de la vie de tout le monde, appeler à soi les centres, la gauche elle-même, ne décourager personne, etc. Comment? c'est ce qu'on oublie de dire; il est plus facile de critiquer la conduite des anciens que de formuler avec quelque clarté le programme des jeunes. Ce qui est sûr, c'est que les jeunes ne sont pas contents du tout. Ils reprochent aux anciens de n'avoir été que vingt-cinq et de s'être complu à le laisser voir, à force de se séparer du reste de l'Assemblée, au lieu de se perdre modestement dans la masse de leurs collègues. Que s'ils tenaient absolument à jouer le rôle d'opposants, alors, il convenait de s'acquitter de la tâche avec plus d'activité et de talent. Voyez les cinq sous l'empire! Pourquoi n'avoir pas imité les cinq, vous qui étiez vingt-cinq et même vingt-sept? Où sont vos orateurs et vos discours? M. Ganivet (?) seul, parmi les partisans de l'Appel au peuple, a montré quelque zèle à prendre la parole, mais c'était généralement pour expliquer le meilleur mode de faire correspondre le nombre des boules au nombre des bulletins dans l'opération du scrutin par appel nominal; problème intéressant, mais qui ne touche que d'une manière fort indirecte aux affaires de l'empire. On a eu aussi, pour se consoler, «les éloquentes (?) apostrophes de «M. Galloni d'Istria», le *Gaulois* est cruel, — et enfin un grand discours de M. Rouher, un seul, M. Rouher «ayant jugé à propos cette fois-là seulement de faire retentir de sa voix puissante, les échos de Versailles.» Bref, tous ces personnages n'ont rien su faire et rien su dire, il faut remplacer ces incapables; place aux «jeunes», place aux «bonapartistes de l'avenir!»

Mais le programme des «jeunes», nous l'avons cherché dans le *Gaulois* et ailleurs, et nous déclarons ne l'avoir pas trouvé. Nous voyons bien qu'ils jettent bravement à l'eau les antiques renommées du parti, les souvenirs surannés ou encombrants, et même, ce sont eux qui le disent, jusqu'aux «dix-huit années de prospérité», espérant qu'à ce prix on les laissera tranquilles sur le chapitre de Sedan. Les malheureux! ils ne s'aperçoivent point qu'en voulant alléger le bonapartisme, ils le vidant et le réduisent à néant! C'est la méthode de l'illustre docteur Sangrado et des médecins de Molière. *Purgare, saigner, ensuite...* Purgare, saigner, ensuite... Ensuite, il ne restera plus qu'à enterrer le parti et à chanter un *De profundis*, si ce n'est déjà fait. Le bonapartisme se retire de la lice, il abdique, il récité la prière des agonisants. A sa dernière heure, il devient idyllique; la mort à souvent de ces transfigurations touchantes. Écoutez-le plutôt: «Que nous aspirions, dit le *Gaulois*, à hériter de la république, nous n'y contredisons pas, mais nous aurons la patience et le patriotisme, d'attendre que la succession soit ouverte.» On ne dit plus un mot de la révision ni du droit, qu'on invoquait hier encore, de démolir immédiatement les institutions républicaines; on attendra, on se calmera, on fera bonne mesure de

patience et de patriotisme. Quel changement de mœurs! Quel adoucissement soudain, et comme il faut que le bonapartisme soit mal en point pour devenir tout à coup si indulgent au pauvre monde. La maladie est un grand maître, et la légalité aussi, lorsqu'elle s'impose et lorsqu'elle veut se faire respecter.

Quand on ose vanter le système autoritaire et dictatorial qui livre toute une Nation à un seul homme, on se garde bien de comparer ses actes aux bienfaits des gouvernements libres. Il serait juste pourtant de mettre en parallèle, avec des chiffres et des faits, les progrès accomplis en France pendant les dix-huit années, dont on a tant abusé et que le *Gaulois* jette à l'eau, et ceux plus étendus qui ont été réalisés à la même époque en Angleterre, en Belgique, aux Etats-Unis etc., etc., à l'ombre de la liberté et de la discussion qui ont eu en outre l'avantage de permettre au catholicisme, d'élargir dans ces divers pays la sphère de son admirable prosélytisme. Il faut être à bout de raisons, (nous dirions à bout de bonne foi, si nous parlions la même langue que le *Courrier du Lot*), pour attribuer à un homme ce qui est le résultat du renouvellement matériel du monde par ces étonnantes merveilles qui s'appellent la vapeur, les chemins de fer, le gaz, l'électricité, dont les conséquences ont été bien autrement éclatantes au-dehors que chez nous.

Nous avons perdu deux provinces, nous avons payé dix milliards, nous avons vu le Pape canonisé dans Rome avec l'Italie et l'Allemagne unifiées sur nos frontières; et cependant, après ces immenses désastres, les relevés officiels des douanes établissent que notre commerce suit une progression ascendante supérieure à celle de l'Empire. Est-il admissible qu'un tel prodige eût pu se réaliser si toutes les affaires de la France n'avaient pas été débattues depuis 1871 au grand jour de la presse et de la tribune? Nous avons été sauvés par la discussion, chacun donnant son avis, chacun apportant son idée à travers tant de fautes et de misères; nous aurions infailliblement péri avec le despotisme, si Dieu ne nous avait épargné ce suprême et terrible châtement.

Habitué à garder toujours le respect des vaincus et la modération envers les partis, même quand on nous incite par des attaques répétées à sortir de la réserve où nous aimons à nous tenir, nous n'avons jamais hésité à proclamer qu'une grande réforme avait été accomplie sous l'Empire; nous voulons parler du *libre-échange*. Nous en sommes reconnaissants au règne tombé en 1870; mais cette reconnaissance ne doit pas nous faire perdre de vue que l'Angleterre et la Belgique nous avaient précédés, et que nous avons simplement suivi, comme pour

les chemins de fer et les télégraphes, la voie ouverte par ce grand peuple libre d'Angleterre qui marche à la tête du progrès économique. On ne juge point d'ailleurs les gouvernements par tel ou tel fait spécial, mais bien d'après l'ensemble de la situation générale qu'ils laissent en disparaissant.

Ce sera un jour heureux et bien proche du relèvement complet de la France, que celui où les bons citoyens, se désintéressant de la forme gouvernementale et comprenant que l'union des conservateurs est la garantie de l'avenir, n'auront qu'à se grouper en vue des systèmes économique, administratif et religieux qui conviendront le mieux aux intérêts du pays. Dès aujourd'hui, nous voyons les symptômes de ce travail qui sera long, mais qui doit aboutir. Ainsi, à l'occasion du discours de M. de Meaux, il s'est formé dans la presse de Paris deux opinions bien tranchées. Tandis que les radicaux ont attaqué M. de Meaux avec ensemble, d'autres feuilles républicaines qui ont pris une grande part à l'acte solennel du 25 février, ont donné une complète approbation au langage du jeune ministre, gendre de l'illustre Montalembert. Au nombre de ces derniers, il faut placer le *Journal des Débats*. Les discussions de cette nature valent mieux que les discussions irritantes et sans fin au milieu desquelles il a fallu vivre depuis 1871.

Voici l'article dans lequel le *Journal des Débats* apprécie en termes excellents le discours de M. de Meaux.

Ayons confiance! disait, il y a quelques jours, M. le vicomte de Meaux dans un banquet qui lui offrait la chambre de commerce de St-Etienne. Ayons confiance, car il y a une contagion du bien comme du mal, et le même entraînement semble aujourd'hui réunir tous les esprits dans la même voie, chemin de conciliation et de paix qui passe par les lois constitutionnelles pour marcher vers l'avenir. M. le ministre du commerce ne s'est pas mis à la tête de ce mouvement, mais il l'a suivi avec loyauté, et il a bientôt pris parmi les premiers rangs la place qui lui appartenait. Après les circulaires de M. Dufaure et de M. le général de Cissé, après le discours de M. Wallon au Sociétés savantes, nous avons maintenant le discours de M. de Meaux et ce ministre que la droite nous a donné ne tient pas un autre langage que les ministres qui nous viennent du centre gauche et du centre droit. Lui aussi, constate le grand changement qui vient de s'accomplir, et il le caractérise en termes clairs et transparents qui laissent voir jusqu'au fond sa pensée. Il parle de la sécurité du travail que le «régime républicain», établi en fait à la chute de l'empire, nous a assurée, et qui a reçu une garantie nouvelle depuis que nous avons un «régime républicain plus nettement défini et muni d'organes plus réguliers.» Ni M. Dufaure, ni M. Wallon ni M. de Cissé n'avaient mieux dit et ne pouvaient mieux dire.

M. de Meaux avoue, ou plutôt il rappelle qu'il n'a pas voté les lois constitutionnelles: qu'importe? Il est bon citoyen, et pour lui, la loi oblige, «d'abord parce qu'elle est la loi, ensuite parce que cette loi a pris soin de respecter elle-même toutes les convictions honnêtes, ne fermant la porte qu'aux coups d'Etat et aux révolutions.» Voilà encore la clause de révision qui apparait; de quelle

manière M. de Meaux l'interprète-t-il? Comme M. Wallon, nous dit-il, et il nous renvoie au discours de la Sorbonne. Nous ne doutions pas, en ce qui nous concerne, de l'homogénéité du ministère; mais l'acte que M. de Meaux vient d'accomplir n'en est-il pas une démonstration nouvelle? Qu'en pense le journal l'Union qui parle encore aujourd'hui de « la majorité » du cabinet? Voyons; comptez bien: y a-t-il vraiment une majorité et une minorité dans le gouvernement? Et, dans ce cas, de quel groupe M. le vicomte de Meaux fait-il partie? Nous serions curieux de le savoir.

Nous n'avons pas été surpris par le discours de M. le ministre du commerce. Nous n'ignorons pas que M. de Meaux appartient à une école franchement libérale et conservatrice, école qui a ses préférences sur la forme de gouvernement la plus apte à nous assurer l'ordre et la liberté, mais pour laquelle les questions de forme n'ont qu'une importance secondaire et permettent d'accepter certaines transactions. C'est à cette école qu'appartenait aussi l'illustre comte de Montalembert, qui a pu se tromper quelquefois dans la conduite de sa vie, mais qui l'a passée toute entière à revendiquer la liberté; il la voulait pour les catholiques, mais il la réclamait pour tous, et il n'admettait point ces préférences et ces restrictions qu'un Congrès récent vient de recommander aux législateurs présents et futurs. La liberté qui nous la donnera? L'ordre qui sera assez fort pour le maintenir à côté de la liberté? Sera-ce la royauté? Sera-ce la république? Telle est la question que l'école dont M. de Montalembert a été l'un des chefs les plus éloquents et les plus généreux a posée à tout les gouvernements qui se sont succédés. On comprend que la solution d'une question pareille puisse changer avec le temps et les circonstances. Aujourd'hui avons-nous les moyens d'organiser en France autre chose que la république? Trouverions-nous ailleurs un abri? C'est ce que M. de Meaux, que les liens de famille comme ses opinions rattachent à M. de Montalembert et à son école a dû se demander: on a lu sa réponse.

Quelques journaux républicains se montrent pourtant médiocrement satisfaits de cette réponse, ils la trouvent trop correcte: l'élan, l'enthousiasme y font défaut. Nous n'avons pas le droit d'être aussi difficiles, ni aussi exigeants. Nous nous méfions d'ailleurs des néophytes qui montrent trop d'ardeur, et la mesure de langage dans laquelle s'est tenu M. le ministre du commerce nous plaît mieux que ne l'aurait fait de sa part un plus grand éclat. Les conversions foudroyantes ne sont plus de mode, même les conversions républicaines. La république s'est trop rapprochée de nous pour inspirer ex abrupto une passion fanatique. Tout ce que nous pouvons demander à des adversaires d'hier, c'est de l'accepter parce qu'elle est la loi; plus tard, ils l'aimeront si on la leur rend aimable. C'est notre affaire plus que la leur.

Chronique locale et méridionale.

MAIRIE DE CAHORS Casernement

Un avis annonçant le dépôt à la mairie de Cahors, des pièces prescrites par l'ordonnance de 1835, pour arriver à l'acquisition, par voie amiable, de l'expropriation pour cause d'utilité publique, de l'enclos des Augustins, à déjà été publié et affiché en ville.

M. le chef du génie, a procédé, le 15 avril courant, à la délimitation du champ de tir et d'exercices à établir sur la ferme d'Arnès.

D'un autre côté, l'administration municipale a versé le 25 mars dernier, un premier acompte de 250,000 fr. pour les travaux de casernement à effectuer en 1875, qui commenceront, suivant toutes les probabilités, dans le mois de juin prochain.

Nous sommes heureux d'apprendre que M. Magenties, premier commis à la direction des contributions directes de Cahors, vient, par décision de M. le Directeur général, d'être nommé trôleur principal à St-Etienne.

Cet avancement mérité est la juste récompense des services administratifs de M. Magenties, qui arrive fort jeune au contrôle principal, et dont le zèle, l'intelligence et l'aménité de caractère, sont de sûres garanties d'avenir.

Par arrêté préfectoral en date du 13 de ce mois, le débit de boissons tenu, rue Nationale à Cahors, par la nommée Marie Lagarrigue, épouse Rossignol, condamnée par le tribunal de simple police, pour avoir reçu des consommateurs âgés de moins de 16 ans, a été fermé pour six jours.

Le Républicain du Lot a publié, dans son dernier numéro, un article qui a produit en ville une pénible impression. La société de St-Vincent de Paul, fondée non pas dans un but politique, mais uniquement dans le but de secourir à domicile des infortunés cachés, est au-dessus des attaques d'un écrivain qui, s'il eût mieux connu le pays, ne se serait pas permis de mêler à la charité les passions de parti. Les membres de la conférence de St-Vincent de Paul, dont la mission est toute de désintéressement, que tout le monde connaît, estime et honore, n'ont besoin, en cette occasion, ni de se défendre, ni d'être défendus. L'indignation publique a fait justice des attaques inconsidérées dont ils viennent d'être l'objet.

On lit dans le Républicain du Lot:

« Nous avons le plaisir d'apprendre à nos lecteurs que, par décision du président de la République, rendue sur la proposition du ministre de la justice, remise a été faite à M. Brassac, imprimeur-gérant du Républicain, des huit jours de prison qu'il avait encourus dans le procès en diffamation intenté au journal par M. Pagès Duport. L'amende de 1,000 francs a été réduite à 200.

Nous félicitons notre confrère; mais, du reste, ce résultat était certain pour nous, qui avons eu connaissance de la lettre suivante, adressée à M. Pagès Duport par M. le Directeur des affaires criminelles et des grâces, au nom et par autorisation de M. le Garde des Sceaux, ministre de la justice.

MINISTÈRE de la justice Paris, le 2 avril 1875. DIRECTION des affaires criminelles 2^e Bureau. Monsieur le Député,

Je m'empresse de vous faire connaître que, sur votre recommandation, je proposerai à M. le Maréchal Président de la République, d'accorder à M. Brassac, gérant du Républicain du Lot, la remise de la peine de huit jours d'emprisonnement prononcée contre lui par la Cour d'appel de Paris, et la réduction à deux cents francs de l'amende de mille francs.

Recevez, etc.

Nous recevons la lettre suivante:

Monsieur le rédacteur,

Vous avez emprunté à un journal de Paris une note relative au projet de loi présenté par l'ancien ministre des finances, M. Mathieu Bodet, sur l'alcoolisation des vins. Aux termes de ce projet, la faculté d'alcooliser les vins en payant les droits ordinaires ne pourrait s'exercer que jusqu'à 12 degrés au lieu de 15 degrés, c'est à dire que la surtaxe dont les vins fortement alcoolisés sont l'objet, se payerait dorénavant au-dessus de 12 degrés. La note publiée par vous, blâme ce projet. Il y a là, j'en suis certain, une erreur de votre part.

Permettez-moi de vous faire remarquer, que les viticulteurs du Lot et les véritables viticulteurs des autres parties de la France, auraient le plus grand intérêt à ce que l'alcoolisation fût de plus en plus atteinte par le législateur.

Elle tend, en effet, à transformer et à faire entrer dans le commerce un vin détestable par lui-même et ne pouvant pas supporter les voyages, que l'on dénature avec l'alcool de grains ou de betterave, et qui vient ainsi établir sur tous les marchés une redoutable concurrence pour les vins naturels et se suffisant à eux-mêmes comme les nôtres.

L'un des députés du Lot, qui s'occupe spécialement de toutes les questions vinicoles, parvint en 1872, de concert avec un député de la Bourgogne, à faire repousser un projet de loi qui permettait d'alcooliser les vins avec un droit de 30 fr. au lieu d'un droit de 150 fr. Ce fût pour le Lot, un vote non-seulement heureux, mais un vote qui sauva notre production départementale d'une dépréciation inévitable. Aujourd'hui, nous devrions nous féliciter de l'adoption du projet de loi de M. Mathieu Bodet; malheureusement, les journaux assurent que le nouveau ministre des finances M. Léon Say, désapprouve les idées de son prédécesseur, et écoute les plaintes fort naturelles des commerçants des grandes villes, qui sont habitués à doubler les vins, et qui désirent par conséquent qu'on puisse leur procurer à bon marché des vins considérablement alcoolisés et en quelque sorte fabriqués. Il faut espérer que M. Léon Say, changera

d'opinion, et que d'autres renseignements et d'autres conseils finiront par prévaloir auprès de lui. Toute entente nouvelle apportée au vinage serait profitable aux intérêts du trésor et à la santé publique; elle serait en même temps un grand avantage pour les populations des départements qui vendent leurs vins tels que le bon Dieu les a fait venir.

Un viticulteur du Lot.

On nous adresse, avec prière d'insérer, la lettre suivante:

Cahors, le 15 avril 1875.

A M. Jules Caviolle, président de la Fête de Charité.

Monsieur le président,

La commission de la fête de charité qui a eu lieu à Cahors, les 3 et 4 avril 1875, a bien voulu me charger des fonctions de trésorier.

J'ai l'honneur de vous rendre compte des opérations que j'ai effectuées en cette qualité.

Les diverses recettes qui ont constitué l'encaisse, ont été recouvrées sans difficultés. Il ne reste à encaisser qu'une somme de cinq francs due par une personne qui se trouve aujourd'hui à Bordeaux.

Cette recette éventuelle ne figurera donc que pour mémoire dans mon compte.

Les dépenses ont dépassé toutes les prévisions de la commission. Vous n'ignorez pas que, malgré nos résolutions, il n'a pas été possible de traiter à forfait avec les fournisseurs de la ville. Cette résistance justifiée peut-être par la nature des fournitures à effectuer, n'a pas permis aux sous-commissions de calculer, même approximativement, les dépenses auxquelles devaient donner lieu la construction et la décoration des chars.

Les organisateurs comme les fournisseurs ont voulu rivaliser de zèle pour donner à la fête de charité un grand éclat. La carte à payer paraît sans doute exagérée, mais nous ne devons pas oublier que si la recette a été fructueuse, c'est surtout à la richesse des costumes qui nous ont été fournis par M. Désir et à la belle décoration des chars, que nous devons attribuer ce heureux résultat. Je me fais un devoir d'ajouter que certains fournisseurs ne se sont pas bornés à céder leurs marchandises à prix de facture, ils ont encore consenti des rabais, sous forme d'escompte. Je vous aurais livré le nom de ces fournisseurs honorables si je n'avais craint de blesser leur modestie.

Cela dit, je vais vous donner ci-après le relevé aussi succinct que possible de nos recettes et de nos dépenses.

Les recettes se sont élevées à neuf mille six cent soixante-un francs vingt-sept centimes, savoir:

- 1° Produit des souscriptions recueillies pour l'organisation de la cavalcade. 4,152 81
2° Produit brut du concert. 767 35
3° Vente du programme de la fête. 66 75
4° Location de chaises à la mairie le jour de la cavalcade. 50 »
5° Produit de la quête recueillie le jour de la cavalcade. 2,238 »
6° Produit brut du bal. 1,394 50
7° Vente de charité organisée par les dames de la ville. 685 15
8° Escompte fait par un négociant. 7 »
9° Remboursement par M. Désir de sa part de frais pour l'organisation du bal et du concert. 209 71
10° Remboursement par l'orphéon des frais d'achat de lyres, etc. 80 »
11° Trouvé en sus dans la caisse, sans justification. 10 »
Total égal. 9,661 27

J'ai acquitté les dépenses suivantes:

- 1° Frais du ballon, tout compris. 456 45
2° Frais de construction des chars, y compris une somme de 381 fr. 25 c. qui est en litige. 1,375 30
3° Frais d'impression. 522 35
4° Feu d'artifice. 266 »
5° Frais du concert et du bal. 60 968
6° Payé à M. Désir pour fourniture de costumes, indemnité et part dans le produit du concert et du bal. 1,638 22
7° Indemnité aux musiciens et frais divers. 188 »
8° Frais d'achat pour la vente de charité 102 90
9° Décoration pour les quêtesurs et fourniture d'aumônières. 75 »
10° Vin offert à la garnison (330 litres et droits). 74 35
11° Gratification aux artistes de la troupe de M. Désir. 50 »
12° Gratification aux agents de police et aux gens de service. 85 »
13° Gratification aux conducteurs des chars et des voitures. 26 »
14° Dépenses diverses. 17 45
Total des dépenses. 5,485 98

Il reste donc pour les pauvres. 4,175 29 Le bureau de bienfaisance a déjà reçu. 1,800 »

En sorte que je n'ai plus à ma disposition que. 2,375 29

Savoir: A la conférence de St-Vincent-de-Paul. 4,000 f. A l'Orphelinat patronné par les dames de la Providence. 200 f. A la sous-commission chargée spécialement d'en faire la distribution, 4,175 f. 29 Vous avez pu remarquer, Monsieur le président, que dans l'énumération des dépenses se trouve comprise une somme de 381 fr. 25 c., montant de trois mémoires dont la commission a constaté l'exagération. J'ai l'espoir que le règlement de l'un de ces mémoires pourra être fait à l'amiable. Mais il n'en est pas de même pour les deux autres; mes efforts pour arriver à une entente amiable avec l'auteur de ces deux mémoires de fournitures n'ont pas abouti, et nous nous trouvons dans la nécessité de plaider.

En conséquence, je vous demanderai la permission de réserver, pour faire face aux éventualités du procès, une somme de 175 fr. 29 c., en sorte que la sous-commission n'aura plus à distribuer que 1,000 fr.

Cette réserve de 175 fr. 29 c., augmentée des réductions qui seront sans doute prononcées par la justice, fera, s'il y a lieu, l'objet d'une seconde distribution.

Je tiens à votre disposition, Monsieur le président, toutes les pièces justificatives des recettes et des dépenses, dont le dépôt à la mairie a été ordonné par la commission.

Je vous serai obligé, monsieur le président de vouloir bien examiner le compte ci-dessus et de le revêtir de votre approbation, s'il y a lieu.

Veuillez agréer, monsieur le président, la nouvelle assurance de mon dévouement,

GUIRAUDIES-CAPDEVILLE, Chef de division à la Préfecture du Lot. Approuvé à Cahors, le 16 avril 1875. Le président de la fête de charité, J. CAVIOLLE.

CALENDRIER DU LOT. — Avril.

Table with 4 columns: JOURS, FETES, FOIRES, and times for various events like Dimanche, Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS Du 10 au 17 avril.

Mariages. Lemonnier (Emile-François), et Maire (Emilie-Françoise-Julie).

Décès. Lamothe (Léon), sergent au 4^e régiment de marine, 25 ans, Hospice. — Couderc (Jean), cultivateur, 68 ans, St-Henri. — Pezet (Marie), 75 ans, Labarre. — Marcillac (Nancy), 19 jours aux Ramonets. — Rueyre (Marie), 4 ans, Hospice.

Dernières nouvelles

Paris, 16 avril 1875. Le Morning-Post annonce que lord Russell demandera lundi au gouvernement s'il croit que la correspondance entre l'Allemagne et la Belgique est définitivement terminée, et si cette correspondance lui inspire des craintes pour le maintien de la paix.

M. Deseilligny, député, ancien ministre, est très-malade.

Bourse de Paris.

Paris, 17 avril 1875. Rente 3 p. % 63,60 — 4 1/2 p. % 92,45 — 5 p. % 102,65

Société des Études du Lot

Le nouveau fascicule de la Société des Études du Lot va paraître. Nous y remarquons le Rapport suivant, lu par M. Baudel, secrétaire-général, à la séance du 28 décembre dernier, sur les travaux de la Société pendant l'année 1874.

MESSIEURS,

Un philosophe de l'antiquité niait un jour le mouvement. Un de ses auditeurs, Diogène de Sinope, se mit alors à se promener de long en large dans la salle. — Que fais-tu ? lui demanda le maître. — Je te réfute, répondit cet homme de bon sens qui n'avait que le tort de donner un tour trop acerbe et une forme trop cynique à ses judicieuses pensées, à ses fines observations.

Pardonnez-moi de vous avoir rappelé cette anecdote bien connue, mais à ses destructeurs et à ses railleurs, notre Société répond comme Diogène au sophiste : elle marche, elle travaille, elle vit.

Et puisque ce titre de secrétaire-général dont vous avez bien voulu m'honorer m'impose le difficile devoir de vous retracer à grands traits le tableau de nos efforts, je vais tâcher de rendre un digne hommage aux hommes de savoir, de goût et de talent qui, par leur bienveillant appui ou leurs remarquables travaux, ont donné à notre Compagnie naissante assez d'autorité pour conquérir droit de cité dans la capitale du Quercy.

Et d'abord, qu'il me soit permis de payer en votre nom un légitime tribut de reconnaissance à l'éminent prélat qui nous a donné tant de preuves de sympathie. Alors que notre société en était encore à la période d'organisation, et que tout le monde se demandait si cette tentative n'avorterait pas, Monseigneur Grimardias nous prit sous son haut patronage, et dans une circonstance solennelle, il vint nous encourager de sa présence et de sa parole, et par son mémorable discours, donner en quelque sorte à notre Société ses lettres de noblesse.

Qu'il me soit permis aussi de remercier les derniers administrateurs de ce département, M. Pougny, M. Servois, et surtout M. Breynat qui rappelaient naguère avec tant de bienveillance au Conseil général les efforts que nous faisons pour conserver et populariser les monuments de notre histoire locale.

Vous me blâmeriez, et avec raison, si j'oubliais en ce moment le poète qu'a tant de fois couronné la plus ancienne et la plus illustre de nos académies de province, l'auteur dramatique dont tout Cahors vient d'applaudir la charmante comédie, et qui a pris une part si active à la formation de la Société des Études.

Le nom de M. Valéry ne sera jamais oublié parmi nous. J'ai cependant un regret à lui exprimer, je dirai presque un reproche à lui faire : il nous a laissés publier tout un premier volume de mémoires sans l'enrichir de quelque-une de ses productions. Il a tenu à se effacer ; il a voulu laisser la place libre aux jeunes et aux inconnus. Il est de notre intérêt de ne plus lui permettre de pousser aussi loin la modestie.

Je ne vous retracerai pas, Messieurs, nos pénibles commencements. D'autres vous ont dit, et mieux que je ne pourrais le faire, comment il a fallu, au début, lutter contre l'indifférence des uns, contre les moqueries des autres. Grâce à l'énergie infatigable, à l'activité dévorante de quelques-uns de nos confrères, dès les premiers jours de notre organisation, nos séances ont toujours présenté de la variété et de l'intérêt.

Je vais, non pas vous analyser (je n'aurais ni le temps, ni la compétence nécessaires), mais vous rappeler, en peu de mots, les travaux qui, dans les trois branches de nos études : lettres, sciences et arts, ont été le plus remarquables.

L'histoire et l'archéologie ont occupé, et c'était justice, la première place parmi les objets de nos recherches. Nos monuments historiques, nos fortifications féodales du haut Quercy ont été étudiés par la plume exercée de M. de Rouméjoux. Il nous a présenté, quelque temps après, de remarquables observations sur les peintures murales de notre vieille basilique ; et les travaux d'intelligente restauration qui n'y sont pas encore terminés, ont fourni à MM. Calmon et Albessard l'occasion de nous offrir, l'un, cet album magnifique que le récent Congrès archéologique de Toulouse a justement distingué et couronné ; l'autre, une intéressante description de ces splendides vitraux que vient d'y faire placer la pieuse libéralité d'un grand nombre de fidèles et surtout de notre président d'honneur.

Nous n'avons pas seulement étudié les choses du Quercy, mais aussi ses hommes et ses institutions. L'Université de Cahors, cette création féconde d'un illustre pontife, Fouillac, Malleville, Lacoëte et leurs précieux manuscrits, Galiot de Genouillac, Delpon, les diverses branches de la famille de Durfort et quelques communes de notre département ont fourni, à plusieurs d'entre nous, le sujet de consciencieuses monographies. Un de nos confrères est même remonté plus haut : M. Paul de Fontenilles a fait sur l'archéologie préhistorique et l'antiquité de la race humaine des lectures fort goûtées.

En même temps quelques-uns de nos membres, qui y étaient plus particulièrement portés par leurs goûts ou préparés par leurs études, fouillaient dans nos archives et nos registres consulaires. M. Bessièrès de Cambayrac nous donnait les *Coutumes de Lusech* ; M. Dols, celles de Saint-Cirq-Lapopie ; M. Valette, des documents sur Lauzerte, et MM. Lacombe et Combarieu commençaient, dans notre Bulletin, avec la transcription et la traduction de *Te Igitur*, une œuvre dont tous les hommes éclairés reconnaissent la difficulté et l'importance.

Les études de critique littéraire ont donné quelquefois un nouvel attrait à nos réunions hebdomadaires. Olivier Goldsmith y a été apprécié avec beaucoup de tact et d'élégance, et vous n'avez pas oublié cette courtoise discussion que souleva une Notice sur le plus harmonieux et le plus spirituel des poètes de ce siècle, le chantre d'Elvire et de Jocelyn.

Après vous avoir rappelé ce nom glorieux de Lamartine, j'ose à peine vous entretenir des essais poétiques qui se sont produits parmi nous. Il serait injuste cependant de les passer sous silence. MM. de Jeauffrean-Blazac, Rey, Maratuech, Andrieux, Bernard d'Armagnac, Ginoux, nous ont adressé des vers aussi remarquables par la beauté du style et le choix des expressions que par l'élévation des pensées.

M. d'Orsay nous a lu deux récits, pleins d'intérêt et d'émotion. D'autres, parmi lesquels je citerai surtout M. Catela, se servant de la langue de Jasmijn, nous ont prouvé que le Quercy avait comme la Provence des *félibres* distingués.

Nos soirées ont même quelquefois présenté tout l'attrait du théâtre. Nous avons eu la primeur de la *Marie-Madeleine* de M. Léon Valéry. Il nous l'a lué avant de la faire représenter sur la scène de notre ville et nos sincères applaudissements ont été le présage certain du grand succès qu'il a obtenu.

Les hommes de science sont rares dans les petites villes de province. Nous avons cependant la bonne fortune de compter parmi nous des travailleurs opiniâtres qui viennent nous apporter le résultat de leurs recherches. Je ne vous parlerai pas de M. Malinowski et de ses nombreux ouvrages. Il est de ceux dont on n'a pas besoin de faire l'éloge, parce qu'il est toujours sur la brèche et que cet éloge serait toujours à recommencer ; mais je ne saurais oublier dans cette rapide revue les études cosmographiques de M. Sawicki, le travail de M. Alfroy sur les phosphates de chaux, les curieuses investigations de M. Bonabry sur la fontaine des Chartreux et la distribution de ses eaux, et le long et consciencieux travail où M. le docteur Lebouf ne se contente pas de nous faire connaître les différentes plantes qui croissent dans le Lot, mais nous en indique les propriétés et les applications à l'industrie.

Les arts nous ont aussi fourni leur contingent. Je vous ai déjà parlé de l'album de M. Calmon. C'est une œuvre d'art et d'archéologie à la fois. Vous en avez dans le bulletin un spécimen remarquable ; et le diplôme de sociétaire, qui est l'œuvre du même membre, vous atteste ses rares qualités de dessinateur. M. Calmels nous a parlé du musée de Cahors en artiste et en patriote. Les airs populaires du Quercy ont fourni à M. Lauglane l'occasion de nous montrer ses talents de musicien et vous vous souvenez encore de quelle manière attachante il nous a dernièrement raconté les développements successifs du puissant instrument dont il sait tirer de si harmonieux accords.

J'en passe et des meilleurs... mais cette incomplète énumération suffira, j'espère, à vous prouver que nos séances ont été bien remplies et n'ont pas été sans profit pour nous-mêmes et pour la science. Aussi notre Société n'a pas tardé à prendre un développement inespéré. De nombreuses adhésions nous sont venues de tous les points du département, je puis même dire de tous les points de la France, surtout si je considère les Académies et Sociétés savantes qui sont entrées en relations avec nous. Les diverses Académies de Toulouse, celles de Nancy, de Besançon, de Mâcon, de Clermont-Ferrand et vingt autres qu'il serait trop long de vous nommer, nous envoient leurs publications. Nos délégués n'ont pas pu se rendre cette année à la réunion de la Sorbonne ; ils ne manqueront pas à la prochaine (*) et nous avons été officiellement représentés au Congrès scientifique de Rodez par M. Valette et par M. Boudon, de Cajarc, qui y a même été nommé vice-président d'une section.

Le Ministère de l'Instruction publique a rendu hommage à nos efforts en nous adressant des ouvrages précieux. L'édilité Cadurcienne a voulu nous donner à son tour un digne encouragement ; sur la proposition de M. Cangardel, le Conseil municipal nous a ouvert par un vote unanime les portes de l'Hôtel-de-Ville. Il a ainsi témoigné de l'intérêt éclairé qu'on a toujours porté dans cette cité aux progrès des lettres et des arts. D'ailleurs, permettez-moi de le dire avec une légitime fierté, ce n'est pas une faveur qu'on nous a faite, c'est une justice qu'on nous a rendue.

En publiant les registres consulaires, nous avions déjà un titre suffisant à la reconnaissance de nos concitoyens, mais ils ne sauraient oublier cet important travail que la Société des Études a entrepris et qu'elle est fière d'avoir mené à bonne fin. Les lecteurs qui fréquentent notre bibliothèque se plaignaient depuis longtemps de n'avoir pas à leur disposition un catalogue qui leur fit connaître toutes les ressources de cette riche collection. Les manuscrits, intéressants surtout au point de vue de l'histoire locale, les éditions savantes, les profonds ouvrages historiques qui s'y trouvent en assez grand nombre, demeuraient inconnus et inutiles pour un grand nombre de chercheurs. La Société se préoccupa de cette question, et sur l'invitation de M. le maire, elle prit la résolution de confier ce catalogue. La tâche était longue et rude, mais comme l'a dit le poète : *Labor improbus omnia vincit*, et nous avons rempli et classé plus de 6,500 cartons. Il ne reste plus à présent qu'à les copier. On nous reprochera peut-être notre système de classement ; nous ne nous sommes en effet arrêtés qu'aux grandes divisions ; nous n'avons pas jugé à propos d'appliquer à la bibliothèque de Cahors qui ne compte que 18,000 volumes, les dispositions en vigueur dans les collections qui comptent de 4 à 500,000 ouvrages. D'ailleurs si l'on tient absolument à faire ce catalogue comme les catalogues de Paris, rien de plus facile. La commission que vous avez nommée est prête à compléter son œuvre. Ce n'est pas quand on a presque fini un travail qu'on peut songer à l'abandonner. Quand la bataille est aux trois quarts gagnée, on ne bat pas d'ordinaire en retraite.

Ceux de nos confrères qui se sont dévoués à cette tâche comme MM. l'abbé Albessard, d'Orsay, Pouzergues, François Cangardel, Paul de Fontenilles, Combes et Lagarrigue, se plaindraient avec raison si je passais sous silence leur activité et leur assiduité. Ils ont été à la peine, ils doivent être à l'honneur.

Cette confection du catalogue est un des actes les plus importants et les plus utiles de notre Société, aussi M. le Préfet du Lot la rappelait-il dans son rapport au Conseil général, en lui demandant une subvention pour nous aider à recueillir dans tout le département, des observations météorologiques ; l'assemblée départementale a renvoyé notre demande à la commission des finances. Espérons qu'elle recevra un accueil favorable.

Vous le voyez, Messieurs, ce rapide coup d'œil sur le passé ne peut que nous donner de belles espérances pour l'avenir. Nos jours sont peu nombreux, ils sont cependant bien remplis. De tous côtés nous recevons soit des adhésions, soit des encouragements ; notre œuvre, incertaine au début, est aujourd'hui assurée de vivre, malgré de regrettables défaillances. Je dois, en rapporteur fidèle, vous dire toute la vérité. Les statuts qui avaient été élaborés au début, ont paru devoir subir après une application de quelques mois des modifications importantes. Ces modifications n'ont pas été du goût de tout le monde et quelques-uns de nos membres ont jugé à propos de se retirer à cette occasion. Ce sont des pertes bien douloureuses et que nous avons tous profondément ressenties. Mais l'expérience de cette année nous a montré que nous avions été bien inspirés en faisant participer un plus grand nombre de personnes à la direction de nos travaux. Espérons que nous reverrons un jour parmi nous quelques-uns de ceux qui nous ont quittés.

Il en est deux malheureusement qu'il ne nous sera pas donné de revoir, M. l'abbé Bédines et M. Bessièrès, de Cambayrac. M. Ayma vous a fait l'éloge du premier ; MM. Valéry et Charles Deloncle vous ont raconté dans de chaleureuses et éloquentes notices la brillante carrière du second. Vous vous souvenez tous de cet aimable vieillard. Erudit infatigable, il a enrichi notre bulletin d'une importante publication et nous avons dans nos archives une étude sur le jurisconsulte du Brueil qu'il nous a envoyée peu de temps avant de mourir. Nous ne savons si les trop rares œuvres qu'il a produites donneront à notre regretté confrère la gloire du penseur et de l'écrivain ; mais le souvenir de ses vertus ne périra pas chez tous ceux qui l'ont connu. Cette gloire est du reste la plus durable ; comme l'a dit un ancien : *Nihil est, exceptis virtute, quod immortalis queri possit*.

Fasse le Ciel que dans son rapport de l'année prochaine, votre secrétaire général n'ait plus de semblables deuils à déplorer. J'arrive à la fin de ma tâche et vous vous étonnez peut-être, Messieurs, du silence que j'ai gardé jusqu'à présent sur le concours littéraire et la séance publique du 24 mai 1873. Il est inutile de vous rappeler combien fut belle cette fête de l'intelligence, si ce n'est pour exprimer en terminant l'espoir que le prochain concours ne le cèdera en rien au premier. Nous n'avons rien négligé pour en assurer le succès, nous avons augmenté le nombre de nos récompenses, nous avons fait appel à tous les hommes d'étude et de bonne volonté.

Nous sommes certains que cet appel sera entendu, et que nous aurons à décerner de nombreuses médailles (**). Nous en serons heureux, surtout si nous provoquons de nouvelles recherches sur les hommes et les choses de notre chère province, de ce Quercy qu'on aime d'autant plus qu'on le connaît mieux.

(*) La Société a été représentée au Congrès de 1873 par le secrétaire-général, M. Baudel, par MM. Calmon et de Fontenilles, membres résidents, et par M. Capmas, professeur à la Faculté de droit de Dijon, membre correspondant qui a lu un travail des plus importants et justement applaudi sur M^{me} de Sévigné dont il a découvert plusieurs lettres.

(**) Le concours ouvert par la Société des Études du Lot, promet d'être fort brillant.

Les directeurs trimestriels et le secrétaire-général ont reçu pour ce concours une assez grande quantité de pièces. On y remarque de nombreuses poésies en français et en patois, des monographies et des études biographiques en assez grand nombre.

CONSEIL GÉNÉRAL

PRÉSIDENT DE M. LIMAYRAC.

Séance du 6 avril 1875. — Suite.

M. de Verninac répond que le Conseil général a le droit et le besoin de prendre communication de ces rapports même par l'impression, s'il le juge utile, par la raison que la loi de 1871 ne l'interdit pas dans son texte ; que du reste, antérieurement à cette loi, les Conseils généraux étaient dans l'usage de publier les procès-verbaux de leurs délibérations bien que leurs séances ne fussent pas publiques.

M. le Préfet dit que le Conseil général peut voter s'il le veut la publication des procès-verbaux de la commission départementale, mais qu'il s'exposera ainsi à voir annuler sa délibération comme cela a eu lieu déjà dans d'autres départements, attendu qu'au dessus du Conseil général il y a le Conseil d'Etat dont la jurisprudence est formelle.

M. Roques croit que le texte de l'article 79 de la loi du 10 août 1871, loin de prohiber autorise cette impression.

M. Cuniac donne lecture de l'article, il pense que la loi en effet ne prohibe que l'impression de pareils rapports, mais il se séparerait de l'opinion de M. de Verninac s'il croyait que la publication est permise. *Impression et publication* sont deux choses bien différentes, en présence de l'esprit de la loi ; il donne lecture d'un décret annulant une délibération du Conseil général du Tarn, d'où il ressort que la publication seulement des rapports de la commission départementale a été visé, et non l'impression.

Après cette discussion M. le président consulte le Conseil, qui décide que les rapports de la Commission de permanence seront communiqués par l'impression au Conseil général, *mais non publiés*.

Finances.

M. Cambres rapporteur de la commission des finances donne lecture d'une lettre de M. Cabriniaç, directeur de l'asile des aliénés de Leyme, par laquelle il demande le paiement d'une somme de 4,492 francs qui lui reste due par la pension des aliénés du département pendant le 4^e trimestre de 1874, cette somme n'ayant pas été payée par suite de l'insuffisance des crédits portés au budget.

Il ajoute que l'avis de la commission est que la somme réclamée soit payée et prise sur les 5,600 francs qui, aux termes du rapport de M. le Préfet doivent être retranchés du Sous-Chapitre XVII, par suite de la rectification d'une erreur, provenant d'un double emploi.

M. Cuniac dit qu'il est d'une bonne administration financière, d'employer les excédents de ressources à l'acquit de ses dettes, mais qu'il ne faut pas se dissimuler qu'en acceptant la conclusion de la commission, qu'il accepte lui-même, il faut renoncer à faire droit à une foule de demandes intéressantes qui seront faites.

Après quelques observations de M. Roques, le Conseil adopte les conclusions de la commission, que ce dernier appuie.

Le même rapporteur donne communication au Conseil d'une demande de secours, présentée par le conseil municipal de la commune de Terrou, pour la construction du chemin vicinal d'intérêt commun, numéro 48.

Le Conseil rejette cette demande, sur l'avis conforme de la commission des finances, attendu que la situation financière du département ne lui permet pas d'y faire droit, attendu ensuite que les pièces du dossier, délibération du conseil municipal, lettre du Maire, rapport de M. l'Ingénieur, n'indiquent aucun chiffre des travaux à effectuer, des sommes à allouer.

M. Cuniac fait observer que, régulièrement, ce dossier eût dû être renvoyé à la commission des travaux publics, mais qu'en l'état ce renvoi n'est pas utile puisque la commission des finances déclare n'avoir pas de fonds pour faire droit à la demande du conseil municipal de Terrou.

Le même rapporteur soumet au Conseil une demande d'augmentation de loyer pour la caserne de la brigade de gendarmerie de Souillac.

Sur la conclusion conforme de la commission des finances cette demande, quelle que soit l'urgence, est rejetée, le département n'étant pas en mesure de faire face à cette augmentation de dépenses.

M. le comte Murat soumet au Conseil le projet de répartition de la somme de 8,000 francs, inscrite par le Conseil général au Sous-Chapitre IV, § 1^{er}, article 2 du budget départemental de l'exercice de 1875, à titre de subvention pour travaux des chemins vicinaux, et dépose le dossier sur le bureau.

M. Cuniac en demande le renvoi à la commission des travaux publics, pour être joint à un autre dossier dont elle est déjà saisie, et sur lequel M. Brugalières est chargé de faire un rapport. — Le Conseil renvoie à la commission des travaux publics.

M. le comte Murat soumet ensuite au Conseil une pétition de madame Fournié, supérieure de l'établissement de la Miséricorde de Cahors, par laquelle elle sollicite le remboursement d'une somme de 254 fr. 80 c. qu'elle a versé à la caisse départementale pour frais d'entretien à l'asile de Leyme, de la nommée Marie Viguié.

ARTICLES DE MÉNAGE

Collections réunies des Articles de Ménage, JARDINS, LITERIE, TAPIS, etc., etc.

ARTICLES DE JARDIN

Extrait du Catalogue

Table listing household items like 'Baignoires à gorge', 'Appareils hydrotherapiques', 'Bains de voyage', etc. with prices in FR. C.

Meubles et batterie de Cuisine, Quincaillerie Articles d'Ecurie Amenagements, Literie, Tapis, etc., etc.

A LA MÉNAGÈRE

Vaste et unique Etablissement, 20, boulevard et Palais Bonne-Nouvelle, à Paris.

ENTRÉE LIBRE PRIX FIXE MARQUÉ ENTRÉE LIBRE

ENVOI FRANCO DU CATALOGUE

Expédition en France et à l'Étranger au compte de l'ACHETEUR. (En France, contre remboursement).

Extrait du Catalogue

Table listing garden items like 'Bancs de jardin', 'Bancs dits de square', 'Chaises en fer', etc. with prices in FR. C.

Bancs et Sièges de jardin

Gymnastique, Jeux, Outils et ornements de jardin Pompes d'arrosage, etc., etc.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{ME} LINON FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Église; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'État. Applications en médecine: GRANDE-GRILLE. Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.

LE VIN DE ROUSSY

Au JUS de VIANDE CONCENTRÉ d'un goût fort agréable, est le meilleur des fortifiants et des reconstituants.

MASTIC DULAC

Pour Greffer à Froid à l'usage de l'Arboriculteur et du Pépiniériste

GRANDE ÉCONOMIE, RÉUSSITE ASSURÉE DES GREFFES.

Propriétés du Mastic:

Ne coule pas au soleil, conserve de la souplesse en se raffermissant à l'air libre, ne forme jamais croûte dans la boîte, ce qui permet de l'utiliser intégralement tout.

Il est vendu avec toutes ces garanties. DÉPÔT GÉNÉRAL: Pharmacie LACOMBE, à Cahors.

VENTE GROS ET DÉTAIL. PRIX DE LA BOÎTE POUR GREFFER 50 SUJETS: 0 fr. 60 c.



MASTIC LHOMME-LEFORT



SEUL ADMIS A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867. reconnu le meilleur par tous les horticulteurs

POUR GREFFER A FROID ET CICATRISER LES PLAIES DES ARBRES ET ARBUSTES

(S'APPLIQUE AVEC UN COUTEAU OU UNE SPATULE) Employé dans les pépinières nationales, impériales, royales, françaises et étrangères.

A VENDRE

le matériel d'un

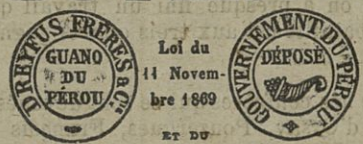
PRESSOIR A HUILE

S'adresser au régisseur du Château de Causerant, par Albas.

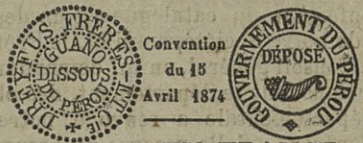
GOUVERNEMENT DU PÉROU

DREYFUS FRÈRES & C^{IE} DE PARIS 21, BOULEVARD HAUSSMANN Seuls Concessionnaires du

GUANO DU PÉROU



GUANO DISSOUS DU PÉROU



DÉPÔTS EN FRANCE

Bordeaux, chez M. Adolphe BOULAN. Brest, chez M. E. VINCENT. Cette, chez MM. A.-G. BOYÉ et C^{ie} Cherbourg, chez M. Eugène LIAIS.

A LOUER

UN CAFÉ

A LIBOS (Tarn-et-Garonne). Bonne position — S'adresser à BIOTTE, de Libos.

FLEURS ARTIFICIELLES.



MARTE BLANC FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Églises et de St-Sacrements. Garnitures d'autel or. Fournitures pour fleurs; Globes garnis et non garnis; Couronnes nuptiales; Couronnes mortuaires; Papiers de toute couleur.

A CÉDER

pour cause de décès, dans un chef-lieu d'arrondissement du département du Nord, une imprimerie avec journal, bien achalandée.

NOUVELLE FABRIQUE

DE

CIMENT D'ANGÉLY

ENTREPOT

5, Maison BELMONT, rue Fénelon, 5

CAHORS

C'est de cette montagne que j'extraie la marne argilo-calcaire pour la fabrication du Ciment, remfermant, d'après les analyses faites, des qualités supérieures, aux titres des Portlands Anglais et des Ciments de Vassy.

Espérant, Monsieur, que vous voudrez bien m'accorder votre confiance, Recevez l'assurance de ma considération.

BELMONT, jeune.

NOTA. — Je rappelle à vos bons souvenirs ma Maison de Tapisserie et ma Fabrique de Meubles en tout genre.

En vente chez tous les libraires

L'ANNUAIRE DÉPARTEMENTAL DU LOT

PRIX: 2 FR.

CINQ FRANCS PAR MOIS

JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION

Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois.

CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris.

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

Table listing books like 'Grand Atlas universel', 'Grand Dictionnaire de la langue française', 'Histoire de France', etc. with prices.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris: Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Opéras-Comiques et Opérettes, Morceaux détachés d'Opéras, Musique vocale, Musique d'ensemble, Musique pour tous les instruments; Musique religieuse, Musique militaire, etc.

Envoi franco des Catalogues

Comprenant les grands Ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

GRAINE DE MOUTARDE BLANCHE DE SANTÉ

DIDIER, 20, boulevard Poissonnière, Paris.

GUÉRISON CERTAINE, par son emploi, de toutes les Maladies de l'estomac (Dyspepsies, Gastralgies), de celles des Intestins et du Foie, des Hémorrhoides, des Hémorroïdes, des Congestions, des Constipations opiniâtres, des Rhumatismes, des Affections utérines.

Dépôts à Cahors, Vinel, pharmacien; à Figeac, Houillé, épiciers.

MALADIES de la VESSIE

Guéries par le SIROP de BLAYN aux Bourgeois de Sapin. Ces sirops, d'un goût agréable, est ordonné avec succès depuis 30 ans par les meilleurs médecins de Paris.

RHUMES

Guérés par le SIROP et PATE de BLAYN aux Bourgeois de Sapin et au Baume de Tolu. 1/50 la Boîte BLAYN, ph., 7, r. Marché-St-Honoré, Paris, et dans les bonnes pharmacies de France et de l'étranger.